



LETTRE D'INFORMATION

PREMIER TRIMESTRE 2022

Le mot du Président

Les années 2021 et 2022 sont des années qui marqueront fortement notre association. En effet, durant l'année 2021, les Apei Essonne Sud et de Massy ont décidé de se dissoudre et de nous rejoindre au travers d'un traité dit de fusion/absorption. Durant l'année 2022, l'Apei de la vallée de Chevreuse et l'association Ensemble Handicap de la ville de Verrières le Buisson proposeront à leurs adhérents de nous rejoindre également.

Ces rapprochements ont pour principal objectif d'acquérir une plus grande efficacité dans nos actions. Nos statuts permettent depuis la dernière Assemblée générale extraordinaire le vote de l'ensemble des familles et personnes en situation de handicap qui adhèrent directement à notre Adapei.

En 2022, pour la première fois, l'ensemble de nos adhérents individuels participeront directement aux choix de nos orientations pour les années à venir.

Un courrier accompagné d'un bulletin d'adhésion pour 2022 est envoyé à l'ensemble de nos adhérents et aux familles des usagers accueillis dans nos établissements.

L'année 2022 sera également marquée par la mise en œuvre d'un grand nombre de nos projets d'extensions et de création de nouveaux services à destination des personnes en situation de handicap de notre département.

Mais au-delà de ceux-ci, nous nous mobilisons aussi pour la reconnaissance des métiers du médico-social. La situation de nos professionnels qui se sont fortement impliqués et engagés face au Covid mérite que nous nous battions pour eux, pour que leur situation financière soit améliorée, pour que leur métier soit valorisé, pour qu'ils puissent vivre dans de bonnes conditions dans notre région.

En Ile de France les loyers sont d'environ 30 % plus élevés que sur le reste du territoire et je ne parle pas des conditions de transport. Un nombre significatif d'entre eux nous quittent pour un poste en province qui, s'il n'est pas mieux rémunéré, leur permet de vivre dans de meilleures conditions.

De ce fait, il n'est pas surprenant que nous ayons de grandes difficultés à recruter des professionnels dans nos établissements et services.

Ce qui, pour nous parents, gestionnaires d'établissement ne peut qu'avoir à terme des retombées négatives sur la qualité des prestations en direction des personnes en situation de handicap que nous accueillons dans nos établissements et que nous suivons dans les services.

Avec l'Unapei nationale et régionale, mais également avec l'ensemble des associations de notre région, nous nous mobilisons face à cette situation.

Adapei 91 – Lettre d'information – N°2022-01

SIÈGE SOCIAL : 124, Avenue des Champs Lasniers – 91940 LES ULIS - TÉL : 01 69 41 32 25 –

contact@adapei91.fr

AFFILIEE A L'UNAPEI RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE

Je termine cet éditto avec le vœu que cette pandémie finisse par se terminer et que nous puissions revenir aux conditions que nous avions avant.

C'est dans cet état d'esprit que je vous souhaite, à vous et à votre famille, une bien meilleure année que celles que nous venons de vivre.

Rino BIANCHERIN

La vie de l'Association

Adapei 91 Une mutation réussie

Le monde du handicap mental est en pleine évolution dans notre pays. Les pouvoirs publics continuent à se désengager (financièrement et opérationnellement) et à faire porter par d'autres la prise en charge des personnes porteuses de handicap mental. C'est ainsi que, pour diminuer la charge des financeurs, la rapportant ainsi sur les associations, les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens se généralisent. Ceci s'exprime tant au niveau de la création et de la gestion des établissements d'accueil, mais aussi dans la vie de tous les jours au sein de la cité et de la société.

Les petites associations locales, qui, depuis des décennies, assuraient ces fonctions primordiales avec un remarquable engagement, ne sont aujourd'hui plus adaptées à ces nouveaux challenges et à toutes les obligations réglementaires, administratives, financières, organisationnelles qui sont devenues le quotidien de ce domaine d'activités. Les associations sont donc appelées à grandir sinon à disparaître. C'est aussi aux associations de bénévoles qu'il est demandé de porter l'innovation en matière de prise en charge et d'accompagnement de nos enfants handicapés.

Face à cette situation, l'Adapei 91 a réagi et entrepris graduellement son évolution. Cela permet à ses bénévoles de mieux assimiler cette évolution, mais aussi de conserver des prises en charge de qualité pour toutes les personnes accueillies.

Le regroupement

Le 1er janvier 2015 les 2 établissements gérés par l'Apei de la vallée de Chevreuse ont été regroupés avec les 2 établissements de l'Adapei 91.

La professionnalisation

A la fin 2018, la Direction Générale a commencé à être mise en place. Elle permet une professionnalisation nécessaire pour monter les projets, les mener à bien, gérer les établissements, défendre et représenter nos enfants porteurs de handicaps mentaux au sein de la société, et tout simplement faire évoluer les choses. Elle comprend maintenant une Directrice Générale, un Directeur Administratif et Financier, une assistante de direction, une responsable qualité, une comptable et responsable paie et une coordinatrice de parcours.

La capacité financière

Le 05 janvier 2019, le Fonds de Dotation Adapei 91 est officiellement créé. Il va permettre de faciliter le financement des projets de l'Association.

L'ouverture

L'Assemblée générale Extraordinaire Adapei 91 de juin 2021 a approuvé la modification de ses statuts. La modification principale concerne l'élargissement de la qualité des membres de droit.

Ce sont maintenant :

- Des personnes physiques, parents de personnes handicapées mentales ou amis ainsi que des personnes ayant elles-mêmes un handicap mental.
- Des personnes morales. Ces dernières sont représentées par leur représentant légal. A la date des présents statuts, il s'agit de l'Association Ensemble Handicap.
- Des associations à but non lucratif de l'Essonne et limitrophes de l'Essonne, membres de l'Unapei ou qui s'engagent à le devenir. A la date de l'approbation des statuts, il s'agissait de l'Apei Essonne Sud, l'Apei de Massy, l'Apei de la Vallée de Chevreuse et des Papillons Blancs de l'Essonne.

Le rassemblement

Depuis quelques temps, à l'Apaei Essonne Sud et à l'Apei de Massy, il est constaté :

- Une diminution constante du nombre des Adhérents. Cette constatation est confirmée par l'Unapei : Les Apei non gestionnaires observent toutes une chute des adhésions au contraire des associations gestionnaires.
- Une moyenne d'âge élevée des adhérents : jusqu'à plus de 76 ans pour l'Apaei Essonne Sud.
- Une diminution constante du nombre de leurs membres du Conseil d'Administration avec une moyenne d'âge élevée.
- Le manque de volontaire pour assurer la Présidence.
- Des forces vives en diminution.

Leurs membres souhaitent conserver leur militantisme dans le mouvement parental en Essonne pour les personnes handicapées mentales. Ces Associations estiment que leurs forces militantes et leurs ressources serviraient ainsi davantage la cause du handicap mental en étant investies au sein d'une Association parentale gestionnaire d'établissements, en l'occurrence l'Adapei 91. Ces 2 Associations ont choisi de rejoindre l'Adapei 91 par fusion/absorption. Ces fusions sont devenues officielles en septembre 2021.

Conformément à la Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, leurs adhérents sont devenus automatiquement membres de l'Adapei 91. C'est ainsi que l'Adapei 91 a pu accueillir, en tant que personnes physiques, ses 90 premiers adhérents. Nous souhaitons que de nombreuses autres personnes viendront les rejoindre.

L'Apei de la Vallée de Chevreuse se propose de suivre une même démarche de fusion en 2022.

Le développement

- Apport des Associations qui ont fusionné :
 - Activités de loisirs et répit à Massy pour plus de 20 personnes. Il s'agit d'offres de répit aux familles de Massy et ses environs avec des activités culturelles et de loisirs, une halte/accueil le samedi et quelques journées lors des petites vacances avec des sorties/activités diverses et le club loisirs pour les plus autonomes avec préparation et réalisations de sorties diverses.
 - Partenariat avec IADES (Inter-Association Dourdan Essonne Sud). L'Adapei de l'Essonne dispose maintenant de 4 sièges avec droits de vote, en tant que membre de droit, au Conseil d'Administration de IADES. Ces membres seront choisis en priorité parmi les personnes dont un proche est accueilli dans un établissement de l'IADES. Les personnes désignées devront apporter une contribution sincère et loyale à IADES.
- Projets :
 - L'Adapei a répondu à un Appel à projet PHV (plateforme pour handicapés psychiques vieillissants de 84 places) en déposant son projet en janvier 2020. A une courte tête celui-ci n'a pas été retenu par l'ARS et le CD 91, pour des raisons que l'on pourrait qualifier de politiques.
 - Malgré cela, l'Adapei a étudié et établi d'autres projets, moins importants mais nombreux. Les premières réalisations devraient intervenir en 2022.

Pascal LEOBET - Yves LOUIS, administrateurs

En direct de nos établissements

Voici deux années maintenant qu'au sein des établissements, la vie est rythmée par les conséquences de la crise sanitaire. Contraints de réorganiser profondément la vie et le travail de tous, les professionnels, les personnes accueillies et les familles ont également été confrontés à la maladie et aux décès, s'attachant à préserver un vivre ensemble chaleureux et solidaire.

Les professionnels ont fait preuve d'un engagement exemplaire, que ce soit dans l'attention et le soin quotidien apportés aux personnes accueillies, que pour assurer la continuité de l'administration, de l'entretien et de la gestion des établissements et services. Face à l'adversité et à l'incertitude, ils ont fait preuve d'adaptabilité, d'inventivité, de réactivité et ont permis de préserver des conditions de vie dignes et les plus sereines possibles pendant de longs mois.

Ces deux années ont cependant mis en évidence la dégradation inacceptable du secteur social et médico-social, la précarisation des professionnels, et l'iniquité de leurs rémunérations. Le manque de reconnaissance de leurs compétences, de leur engagement conduit au départ de nombre d'entre eux et au risque grandissant de voir se dégrader les conditions d'accompagnement des personnes en situation de handicap. L'inquiétude perdure et l'urgence apparaît de défendre collectivement et à tous les niveaux, la reconnaissance de ces métiers et la revalorisation salariale de tous les professionnels du secteur.

Soutenus et encouragés par le conseil d'administration de l'association, les professionnels ont poursuivi les projets d'extension et de création pour proposer de nouvelles réponses aux besoins et renforcer la capacité d'agir et de décider des personnes accompagnées. Ils ont appris et découvert ensemble de nouvelles ressources pour communiquer, pour créer, pour partager qui perdureront pour construire le futur de nos établissements.

Nous attendons en ce début 2022 que les financeurs valident ces projets et nous permettent de les mettre en œuvre rapidement.

Corinne LEFEUVRE, directrice générale

Nos projets en cours

Nos Projets Adapei 91 pour demain

Le manque de places et de services en direction des personnes en situation de handicap en Essonne est scandaleux. Près de 500 essonnais ont dû et continuent à s'expatrier en Belgique faute de places sur notre territoire. Environ 150 jeunes en âge de devoir quitter leur IME ne trouvent pas d'établissements pour les accueillir. Certains des établissements existants ne correspondent plus au confort minimum que tout citoyen est en droit d'avoir sur notre territoire et à notre époque.

Face à cette situation, l'Adapei 91 a décidé et mis en place plusieurs actions.

En direction du manque de places, nous avons proposé à nos instances financières plusieurs extensions de nos établissements.

- **Saulx-les-Chartreux**

Sur ce Foyer de vie, nous avons le projet de créer 6 nouvelles places dans un bâtiment que nous construirons à nos frais. Le dossier de demande de permis de construire est en cours. L'accord du département pour pouvoir créer ces 6 places doit nous parvenir dans les semaines à venir.

- **Foyer d'Hébergement de la Résidence Soleil**

Le projet de reconstruire la résidence Soleil sur un nouveau terrain de la ville de Massy par manque de places sur l'emplacement actuel existe depuis plusieurs années. La nouvelle résidence comprendra 30 places d'hébergement, 2 places d'accueil temporaire et 3 studios, soit 35 places en tout. L'actuelle résidence ne peut accueillir que 15 personnes dont 3 en studio.

L'accord du département pour cette opération est déjà obtenu. Des problèmes financiers au sein du SIEI, propriétaire de l'établissement actuel et du futur, ont retardé le lancement de cette nouvelle construction. Il semble que ces problèmes soient résolus et que l'opération soit en cours. Mais, dans le meilleur des cas, la nouvelle résidence ne pourra pas ouvrir avant 2025-2026.

- **Résidence Windsor aux Ulis**

La maison de Vaubrun située aux Ulis accueille actuellement 39 personnes en situation de handicap dont 5 dans un appartement dont nous allons nous séparer. Notre projet consiste à investir dans deux nouveaux appartements permettant d'y transférer les occupants de l'appartement existant pour le premier de ces appartements et de créer 5 places supplémentaires dans le second appartement nouvellement acquis, dans un site proche de l'établissement ; dans ces deux appartements nous offrirons de meilleures conditions de confort. Nous sommes dans l'attente de l'autorisation de prise en charge des frais de fonctionnement par le Département de l'Essonne pour signer la promesse d'achat.

- **Nos projets de logements inclusifs :**

Conformément à son projet associatif, mais aussi au manque de places, l'Adapei 91 a entrepris de développer un nouveau mode d'action pour les personnes en situation de handicap mental, avec la création de logements, assortis d'un accompagnement adapté à ceux qui, tout en ayant besoin d'aide dans la vie quotidienne, ne nécessitent ou ne souhaitent pas un accueil en établissement d'hébergement. Actuellement deux projets sont en cours.

- **Gometz-le-Châtel** : Un projet de 10 logements dans un ensemble de 26 logements sociaux proche de l'Intermarché est en cours en accord avec la municipalité.
- **Briis-sous-Forges** : Un projet de 12 logements est à l'étude sur la commune de Briis-sous-Forges.

La situation des personnes en situation de handicap nécessite aussi des services spécifiques parfois insuffisants ou inexistantes. Aussi, l'Adapei 91 à la volonté de mettre en place une Plateforme coordonnée de services comprenant :

- **Extension de 20 places du SAVS de la Résidence Soleil**

Actuellement le SAVS (service d'accompagnement à la vie sociale) de la résidence Soleil possède un agrément de 30 places. On attend avec optimisme, la création de 20 places supplémentaires pour le début de l'année 2022.

- **Création d'un SAMSAH**

La demande de créer un SAMSAH (Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés) a été validée par l'ARS Ile de France pour 18 places.

C'est une structure composée d'intervenants divers : psychologue, kinésithérapeute, ergothérapeute, psychomotricien, infirmier, médecin, assistant social. Nous attendons une réponse durant le premier trimestre de 2022.

- **Dispositif de soutien à la parentalité**

Un nouveau service dénommé, Dispositif de Soutien à la Parentalité sera créé et mis en place début 2022. Parmi les personnes en situation de handicap accompagnées en SAVS et en ESAT, on estime que 10% deviennent parents...Une dizaine de parents du SAVS de la Résidence Soleil sont concernés. Les professionnels sont démunis pour accompagner cette situation. L'absence d'un réseau structuré et d'instances de concertations sur le département se fait sentir. C'est à ce besoin que l'Adapei a voulu répondre en proposant ce dispositif.

L'accord de sa création a été donné par le Département, le service pourra démarrer courant 2022 dans le cadre de la Plateforme de services, avec le SAVS et le SAMSAH.

- **Création d'un SAAD** (Service d'Aide à Domicile).

Dans le cadre de la création de logements inclusifs, nous avons fait le constat que les services existants d'aide à la personne n'étaient pas spécialisés pour les prestations en direction des personnes en situation de handicap. Aussi, en relation avec le département, nous étudions la possibilité de créer un SAAD spécialisé pouvant proposer des prestations de qualité.

Le fonds de dotation

L'activité du Fonds de Dotation de l'Adapei de l'Essonne s'est trouvée ralentie cette année du fait de la pandémie. En effet, en période de restrictions sanitaires, il n'est pas aisé d'aller prospecter d'éventuels donateurs ou investisseurs afin de mettre en place des partenariats.

Néanmoins, notre campagne de prospection en interne nous a permis de récolter plus 340.000 € de dons parmi lesquels 300.000 € provenaient d'un don de l'Apei de la Vallée de Chevreuse et 29.480 € de l'Apei de Massy.

Nous remercions très chaleureusement tous nos généreux donateurs et en particulier ces associations partenaires grâce à la générosité desquelles nous allons pouvoir initialiser le financement de nos nouveaux projets.

N'oubliez pas que nous comptons sur vous et sur vos dons. Ceux-ci seront exclusivement consacrés à tous les projets que nous développons à destination de nos personnes accueillies et de nos établissements existants ou à venir. Vous trouverez dans la plaquette de présentation toutes les informations nécessaires. Rappelez-vous que tous vos dons sont soumis à une déduction fiscale de 66 % de leurs montants. Ainsi si vous versez 100 € au Fonds de Dotation, cela ne vous coûtera en réalité que 33 €.

Vous pouvez faire vos dons en ligne ! C'est simple, sécurisé et c'est ici :

https://jepaieenligne.systempay.fr/FONDS_DE_DOTATION_ADAPEI_91

Olivier BERGIS, Président du Fonds de Dotation